

RESUME NON TECHNIQUE

Commune de Saint Maximin
(Département de l'Oise)



SOMMAIRE

PRESENTATION et OBJET DE LA DEMANDE	2
LE GRANULAT : UNE MATIERE INDISPENSABLE	3
LE SITE	4
LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES	6
REAMENAGEMENT	7
RAISONS DU PROJET	8
SERVITUDES ET CONTRAINTES	10
ETUDE DES PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET	12
Sols et sous-sol	13
Eaux superficielles et souterraines	14
Milieu naturel	15
Sites et paysage	16
Environnement socio-économique	17
Commodité du voisinage	18





L'article R.512-8 3 du Code de l'Environnement demande que pour « *faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique* ».

Ce document volontairement succinct, présente donc la demande d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées présentée par la société **Ouachée & Corpechot** sur la commune de **Saint-Maximin** (Oise).

Il s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble les caractéristiques générales du dossier et les principaux points de l'étude d'impact relative à l'exploitation de la carrière.

Pour une information plus complète, il pourra se reporter à l'étude d'impact et aux études techniques où sont traitées de façon exhaustive les incidences du projet sur le sol, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier est établi afin d'obtenir :

- le renouvellement et l'extension (au titre de la rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE¹) d'une carrière de matériaux calcaires ;
- l'autorisation d'exploiter (au titre de la rubrique 2510-4 de la nomenclature ICPE) les cavaliers résultant d'anciennes exploitations de carrières ;
- le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement d'une installation de traitement fixe et l'autorisation de mise en service d'une installation de traitement mobile, dans le périmètre de la carrière, d'une puissance installée totale supérieure à 200 kW (au titre de la rubrique 2515-1).

Le projet porte sur une superficie d'environ 50 ha
dont une superficie sollicitée à l'exploitation d'environ 26 ha

La production moyenne annuelle de matériaux sera de 277 000 t les 5 premières années puis de 200 000 tonnes
La production maximale annuelle de granulats sera de 290 000 t les 5 premières années puis de 250 000 tonnes
La durée d'autorisation sollicitée est de 30 années

Qu'est-ce qu'un granulat ?



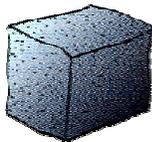
Ce sont des petits morceaux de roches destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiments.



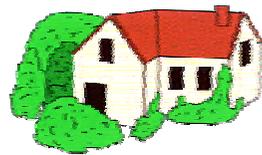
Viaduc de Millau – www.azur.net

Chaque personne consomme en moyenne 6 à 7 tonnes de granulats par an

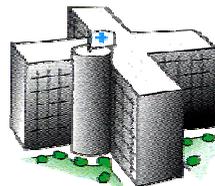
Chaque jour, il faut produire 1 million de tonnes de granulats sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande économique du pays.



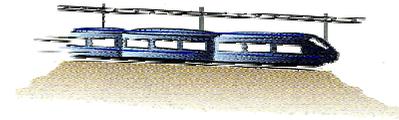
1 m³ de béton
environ 2 tonnes



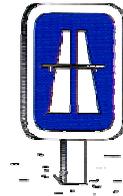
1 logement
de 100 à 300 tonnes



1 hôpital 1 lycée
de 20 000 à 40 000 tonnes



1 km de voies ferrées
environ 10 000 tonnes



1 km d'autoroute
environ 30 000 tonnes

Le projet est localisé dans le département de l'Oise, sur le territoire communal de Saint-Maximin, à environ 40 km au Sud-est de Beauvais, 50 km au Nord de Paris et à environ 90 km au Sud d'Amiens.

Les terrains s'inscrivent au Sud de la commune de Saint-Maximin, en limite de la commune de Gouvieux, au lieu-dit *Les Dormants*, site d'anciennes carrières souterraines et à ciel ouvert.

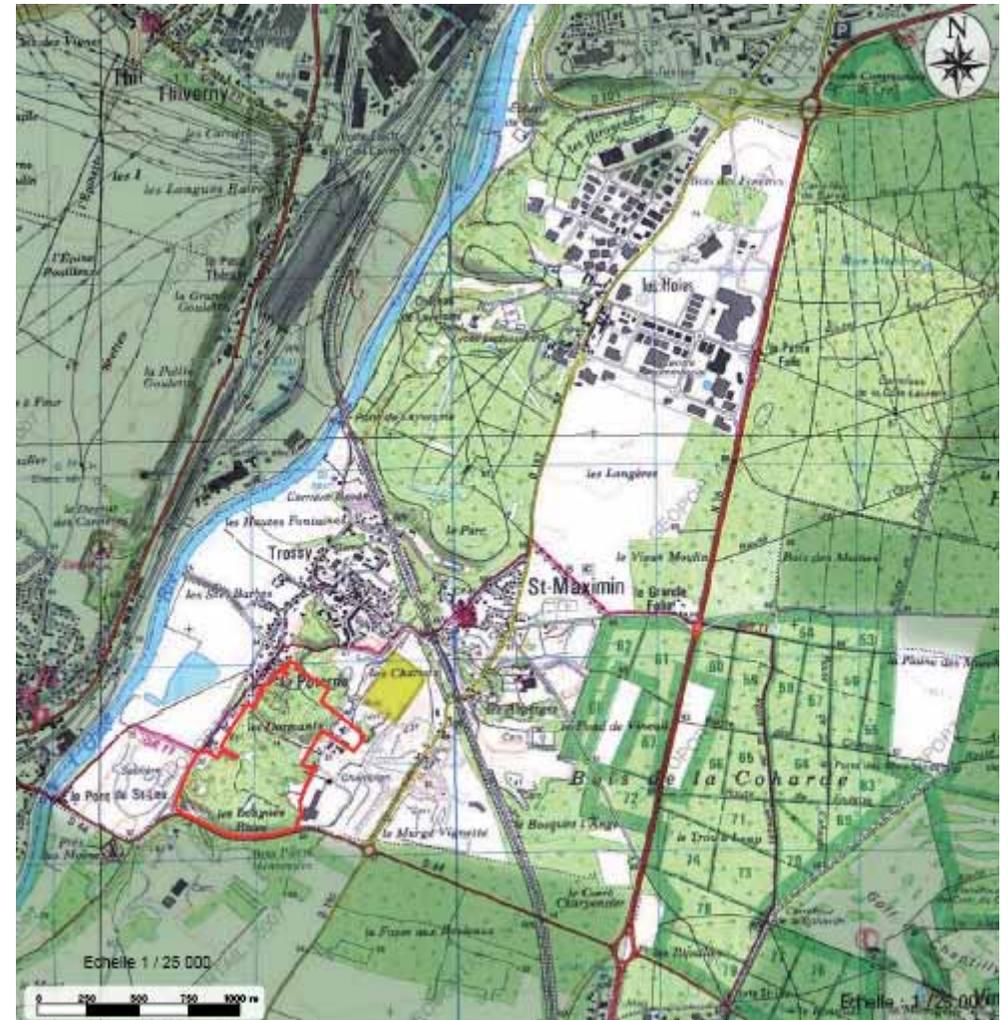
L'accès à la carrière actuelle s'effectue :

- par le Sud, depuis la route départementale n°44, entre Vineuil-Saint-Firmin et Saint-Leu-d'Esserent, par un chemin privé bitumé ;
- par l'Ouest depuis la voie communale n°4, entre Saint Maximin et Saint-Leu-d'Esserent puis par la rue du four, par une voie bétonnée.

Dans le cadre du projet d'extension, un nouvel accès sera créé, permettant, via le chemin rural n°6 dit « Chaussée Neuve Saint-Jean » d'accéder au quai d'embarquement sur l'Oise.



Localisation régionale (Viamichelin)



- Périmètre des terrains sollicités au titre d'une extension
- Périmètre des terrains sollicités au titre d'un renouvellement

Localisation communale (IGN, ENCEM)

Le projet s'inscrit dans le site des *Dormants*, exploité depuis le 17^e siècle pour l'extraction de la pierre de taille. En fonction de la qualité de pierre recherchée, l'extraction a été menée soit à ciel ouvert, soit en souterrain.

Aujourd'hui, le site des *Dormants* est toujours en activité et présente quelques particularités :

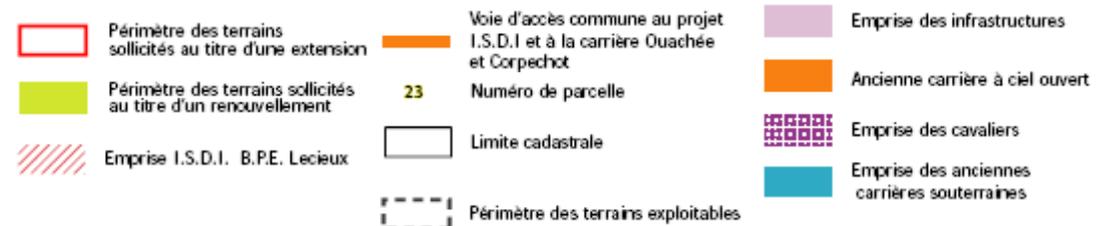
- au Nord, la société Ouachée & Corpechot exploite une carrière de pierre de taille à ciel ouvert sur environ 6 ha ;
- au Sud de la zone d'extraction, sont localisées l'ensemble des infrastructures de la société Ouachée & Corpechot ;
- entre la carrière et les infrastructures, une installation de stockage de déchets inertes va être mise en place par la société BPE Lecieux, sur environ 5 ha ;
- le reste du site, soit environ 20 ha, n'a pas de vocation particulière. Il correspond aux anciennes zones d'extraction aériennes et souterraines, à des cavaliers colonisés par la végétation et à des stocks de blocs de calcaire en attente de commercialisation.

Les terrains sollicités présentent donc plusieurs secteurs distincts :

- la zone actuellement autorisée présente : un secteur d'extraction sur différents niveaux, une zone de stockage des blocs en cours de séchage ou d'évacuation et des stocks de matériaux de découverte, de stériles et de rebuts d'exploitation conservés en vue du réaménagement du site
- la zone d'extension, partiellement boisée, comporte d'anciennes carrières à ciel ouvert et souterraines, ainsi que des zones de stockage d'anciens blocs et des cavaliers ;
- Le reste des terrains sollicités se compose d'une plate-forme de traitement et de stockage de matériaux extraits ou traités, ainsi que des infrastructures annexes (bureau, pont bascule, taillerie, atelier, stockage d'hydrocarbures, ...).



Organisation du site « Des Dormants » (ENCEM, Cadastre)



DETAILS CONCERNANT L'EXPLOITATION

- ♦ Superficie cadastrale concernée : **57 ha 60 a 16 ca** dont **45 ha 61a 06 ca** d'extension
- ♦ Superficie exploitable : **25 ha 98 a 83 ca**
- ♦ Cote minimale d'extraction : **+ 37 m N.G.F.**
- ♦ Volume des cavaliers à évacuer : 432 000 m³ soit 734 000 T (densité = 1,7)
- ♦ Volume des matériaux à extraire, tous gisements confondus : **2 883 250 m³** (densité = 2), soit **5 766 500 tonnes**
- ♦ Volume de matériaux extérieurs acheminés sur le site : environ **50 000 m³ par an**
- ♦ Productions annuelles moyenne / maximale sollicitées : **145 000 / 160 000 tonnes**
- ♦ Durée sollicitée : **30 années** dont **26 années** d'exploitation et **4 années** supplémentaires pour la finalisation du réaménagement.

METHODE ET MOYENS D'EXPLOITATION

A ciel ouvert, hors d'eau :

- ♦ Evacuation des cavaliers et exploitation du toit des anciennes galeries souterraines ;
- ♦ Extraction par découpage du gisement calcaire puis stockage temporaire des matériaux extraits pour séchage sur le carreau de la carrière ;
- ♦ Transport des matériaux par chargeur ou camion multi-grue jusqu'à la plate-forme de traitement de la société ou expédition directe de blocs bruts ;
- ♦ Evacuation des matériaux traités ;
- ♦ Traitement des rebuts d'exploitation par concassage - criblage ;
- ♦ Réaménagement du site de manière progressive et coordonnée à l'exploitation.



Découpe du gisement calcaire la haveuse (ENCEM)

DESTINATIONS DES MATERIAUX

Les matériaux extraits sont et seront destinés :

- ♦ **Pierre noble** : blocs bruts négociés à des tailleurs de pierre et des façonniers extérieurs, ou taillés dans les ateliers de la société ;
- ♦ **Roche construction** : préparation et vente de moellons à bâtir ;
- ♦ **Rebuts d'extraction et de taille – fabrication de Craon** : support de culture des champignons de Paris et revêtement des fonds de forme de courts de tennis, sous la marque Tennisol ;
- ♦ **Rebuts de carrière et anciens cavaliers** : enrochement ou matériau concassé adéquat pour certaines réalisations routières.

Plusieurs **ensembles biologiques et paysagers** sur différents secteurs de l'emprise carrière ont ainsi été retenus par la société :

- le linéaire de **fronts de taille** sera profilé de sorte à créer de nouveaux milieux aussi bien diversifiés sur le plan écologique que paysager : linéaires de fronts talutés ou purgés puis laissés en l'état, banquettes intermédiaires à dalles calcaires, ... ;

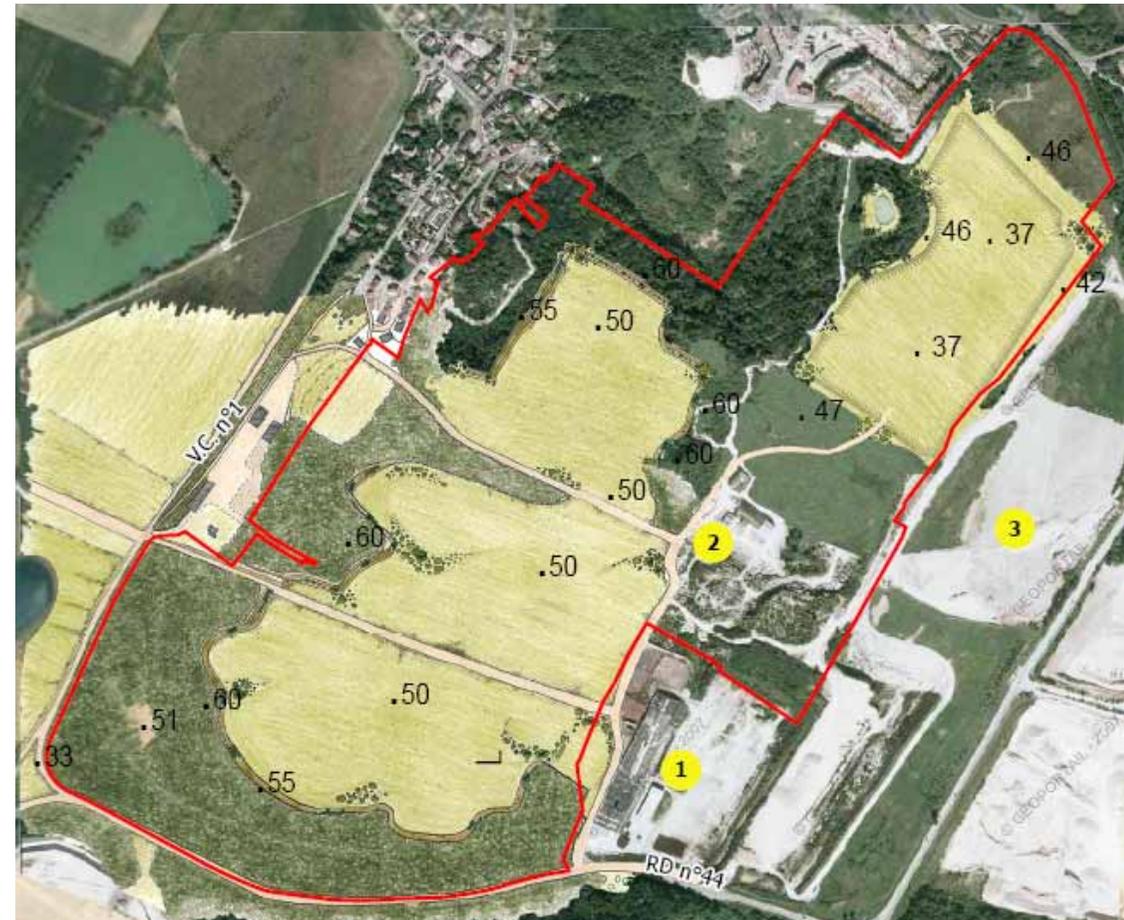
- les **carreaux d'exploitation** seront partiellement remblayés à l'aide des matériaux de découverte, de stériles et de matériaux extérieurs inertes ;

- une **prairie mésophile**, cloisonnée par les fronts, des bosquets et la végétation environnante, verra le jour sur le secteur partiellement remblayé des zones sollicitées en renouvellement et en extension, ainsi qu'au niveau de la plate-forme de traitement et des infrastructures du site ;

- une **mare** sera mise en place au niveau des terrains voisins appartenant à la société. Milieu en voie de disparition, elle sera propice à la venue des amphibiens et des odonates (libellules).



Exemple de mare (UNICEM, ENCEM)



Plan de l'état final (ENCEM)

- Site des "Dormants"
- . 50 Côte en m N.G.F.
- Bâti

- Zone d'habitation
- Chemin
- Prairie
- Front
- Fronts talutés
- Zone boisée
- Mare
- Plan d'eau

- 1** - Champignonnière C.A.A.B.C.
- 2** - Taillerie OUACHÉE et CORPECHOT
- 3** - Centre d'enfouissement technique de la S.P.A.T.
- 4** - Quai de déchargement sur l'Oise

RAISONS ECONOMIQUES

- ✓ Présenter sur le marché une production diversifiée de pierre de taille et de granulats ;
- ✓ Valorisation optimale du gisement ;
- ✓ Maintenir des emplois et de multiples activités (fabricants de matériel, prestataires d'études et de contrôles, transporteurs, ...) ;
- ✓ Contribuer activement au développement économique de la région ;
- ✓ Limiter le coût des matériaux par le coût du transport (effet de proximité) ;
- ✓ Pérenniser les activités de la société.



RAISONS GEOLOGIQUES

- ✓ Gisement possédant toutes les caractéristiques mécaniques requises pour l'élaboration de matériaux de qualité (pierre de taille, enrochements, concassés) ;
- ✓ Gisement accessible par une méthode d'exploitation classique des matériaux de grande qualité ;
- ✓ Connaissance de la qualité exceptionnelle du gisement exploité ;
- ✓ Secteur offrant un volume intéressant de gisement à exploiter ;
- ✓ Logique de prolongement de l'exploitation.

RAISONS GEOGRAPHIQUES

- ✓ Situation privilégiée pour desservir les marchés du Nord de la France et de la région parisienne ;
- ✓ Zone d'embarcation sur l'Oise située à 500 m au Sud-ouest du site ;
 - ✓ Aménagements et infrastructures déjà présentes ;
- ✓ Présence d'un réseau routier assurant une évacuation aisée des matériaux (notamment RN 16 et autoroutes A1 et A16) et compatible avec un trafic de poids lourds.

RAISONS ENVIRONNEMENTALES

- ✓ Présence sur le même site de la zone d'extraction des matériaux et de toute une chaîne de transformation : limitation du mitage géographique et réduction des transports ;
 - ✓ Absence de captage d'alimentation en eau potable à proximité du site ;
 - ✓ Projet situé en dehors de toute zone naturelle remarquable ;
 - ✓ Mise en place et maintien de merlons et de bandes boisées ;
- ✓ Prise en compte du contexte écologique et volonté d'insertion paysagère du projet ;
- ✓ Projet d'exploitation intégré dans un ensemble d'activités industrielles bien regroupé au sein de massifs boisés.

MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- ✓ Utilisation, sur le site, des meilleures techniques disponibles en matière de protection de l'environnement : kit anti-pollution et extincteurs, tri sélectif des déchets, ... ;
- ✓ Utilisation rationnelle de l'énergie : entretien des engins pour optimiser leur consommation, marchés situés à proximité du site pour réduire les distances, apport des matériaux extérieur inertes et une partie du transport des matériaux calcaires issus du site effectués par péniche, ...



JUSTIFICATION VIS A VIS DU DOCUMENT D'URBANISME

- ✓ Projet de renouvellement et d'extension compatible avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Maximin.

JUSTIFICATION VIS A VIS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIÈRES

- ✓ Projet conforme aux orientations du Schéma Départemental des Carrières de l'Oise : renouvellement d'autorisation plutôt qu'une ouverture de site, mise en sécurité d'un site, fourniture de matériaux spécifiques et pérennisation de l'approvisionnement, optimisation de la valorisation de l'ensemble du gisement calcaire, programme de développement de matériaux de substitution des matériaux alluvionnaires, intégration paysagère et écologique réfléchie, diminution des transports routiers, ...



JUSTIFICATION VIS A VIS DU REAMENAGEMENT

- ✓ Proposition d'un réaménagement « réfléchi » prenant en compte les contraintes et les perspectives environnementales du site ;
- ✓ Mise en sécurité d'un site ;
- ✓ Intégration écologique et paysagère du projet dans son environnement naturel ;
- ✓ Valorisation de la ressource géologique du site.

RAISONS FONCIERES

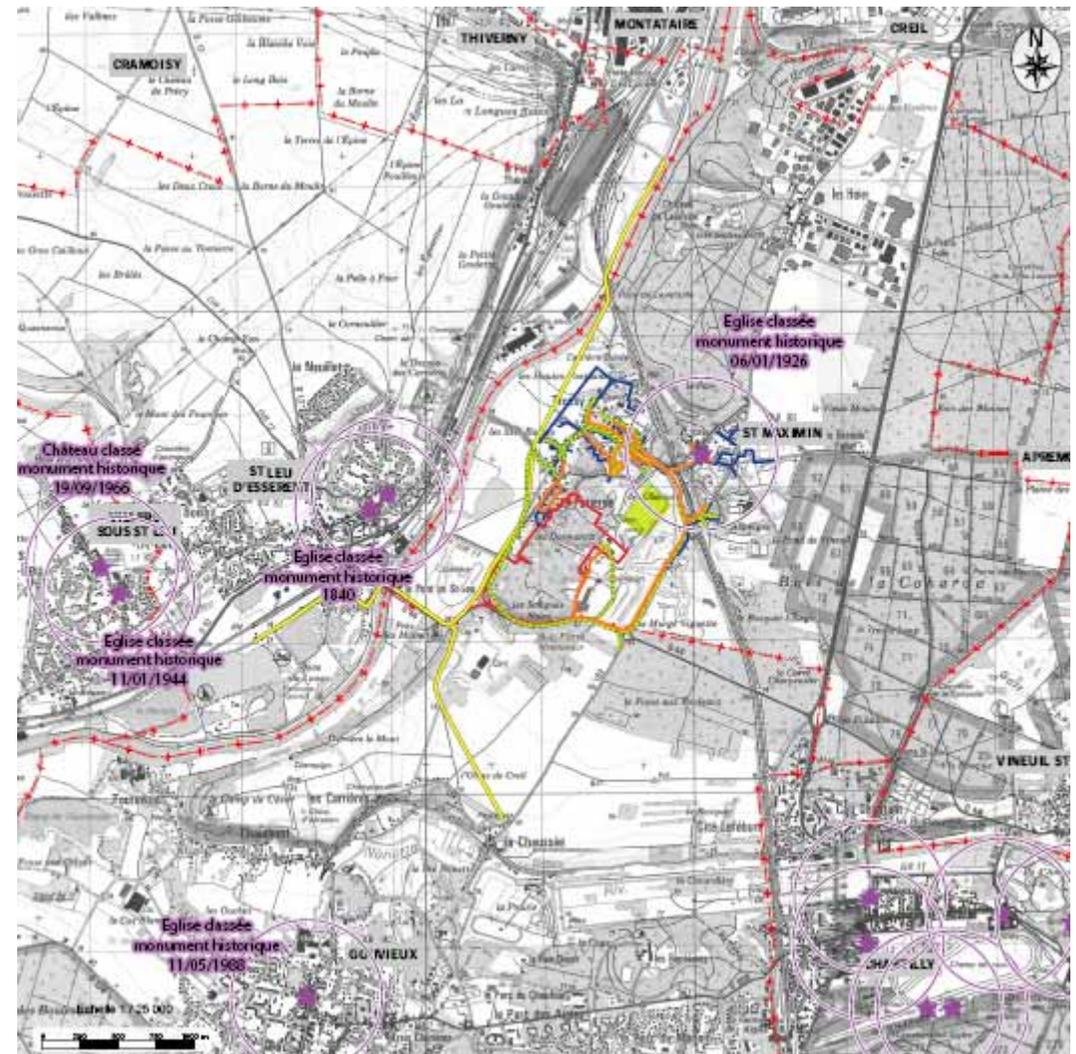
- ✓ La société OUACHEE & CORPECHOT détient la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains.

JUSTIFICATION VIS A VIS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

- ✓ L'étude d'impact montre que chaque volet du projet (exploitation envisagée et réaménagement du site) répond bien à l'ensemble des prescriptions énoncées dans le SDAGE Seine-Normandie.

Les principales servitudes et contraintes affectant le site sont :

- ✓ **Au titre du Code de l'Urbanisme** : le projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Maximin car les terrains y sont inscrits en zone Nc, correspondant à un espace de carrières reconnu dans le Schéma Départemental des Carrières où sont autorisés les affouillements et exhaussements du sol ainsi que l'ouverture et l'exploitation de carrières.
- ✓ **Au titre du Schéma Départemental des Carrières de l'Oise** : le site est inscrit dans une zone de protection réglementaire forte car est en partie inclus dans le périmètre de protection de l'Eglise de Saint-Maximin. Néanmoins, ce schéma souligne la nécessité d'assurer la protection et la pérennité des gisements rares de pierres de construction, dont le gisement de Saint-Maximin fait partie, tout en intégrant les carrières dans des projets d'aménagement global.
- ✓ **Au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie** : le projet s'inscrit dans le cadre de la politique de ces pouvoirs publics, en particulier par le développement de la valorisation du calcaire en remplacement des matériaux alluvionnaires.
- ✓ **Au titre des sites et monuments / antiquités historiques et préhistoriques** : le projet est en partie inclus dans le périmètre de protection de l'église de Saint-Maximin et se situe au sein d'une zone sensible en matière d'archéologie. Le projet tient compte de ces sensibilités.
- ✓ **Au titre des réseaux et des canalisations** : aucune opération ne sera réalisée dans le voisinage des différents réseaux et canalisations du secteur.



Carte des servitudes réglementaires, ENCEM



✓ **Au titre des risques d'inondation** : le site n'est concerné par aucun Plan de Prévention de Risques Naturels, aléa inondation.

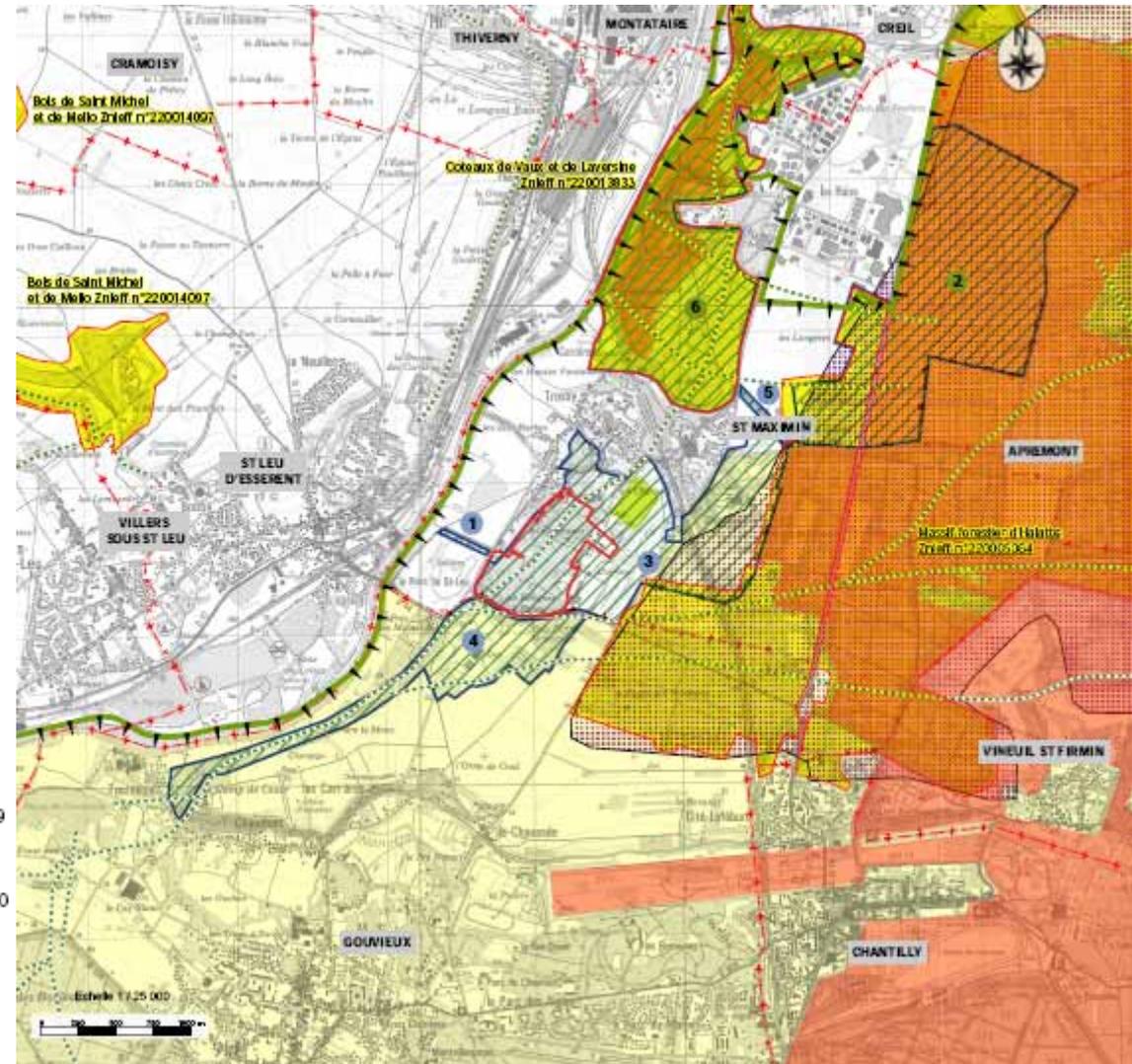
✓ **Au titre de la protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)** : l'emprise sollicitée ne se trouve dans aucun périmètre de protection de captage AEP.

✓ **Au titre du Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France** : le site est inscrit au sein de ce PNR dont la charte indique que « la commune de Saint-Maximin est reconnue d'intérêt patrimonial par le Parc pour l'exploitation de la pierre. Les sites d'extraction doivent s'inscrire dans un véritable projet urbain » en prenant en compte « l'intégration paysagère de l'ensemble de la zone, la gestion raisonnée de la ressource et la cohérence des réaménagements ».

✓ **Au titre de la voirie** : dans le cadre du projet, aucune voie de circulation ne sera affectée.

✓ **Au titre du milieu naturel** : les terrains du projet sont inclus dans le futur Espace Naturel Sensible « la Poterne » en cours de validation.

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Périmètre des terrains sollicités au titre d'une extension | | ZSC : Coteaux de l'Oise autour de Creil |
| | Périmètre des terrains sollicités au titre d'un renouvellement | | Site inscrit : Vallée de la Nonette n°60-29 |
| | Limite communale | | Site classé : forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de haute Pommeraie, clairière et butte saint Christophe n°60-60 |
| | Limite du parc naturel régional Oise-Pays de France | | Espace naturel sensible |
| | ZNIEFF 1 | 1 : Abords de l'étang, les Saintes Barbes | |
| | Biocorridor | 2 : Forêt de la Haute Pommeraie | |
| | ZICO : PE 09 Massif des Trois forêts et bois du roi | 3 : La Poterne | |
| | | 4 : Bois Pierre Mennessier et coteau du Camp César | |
| | | 5 : Corridors de St Maximin | |
| | | 6 : Coteaux de Vaux et de Laversines | |

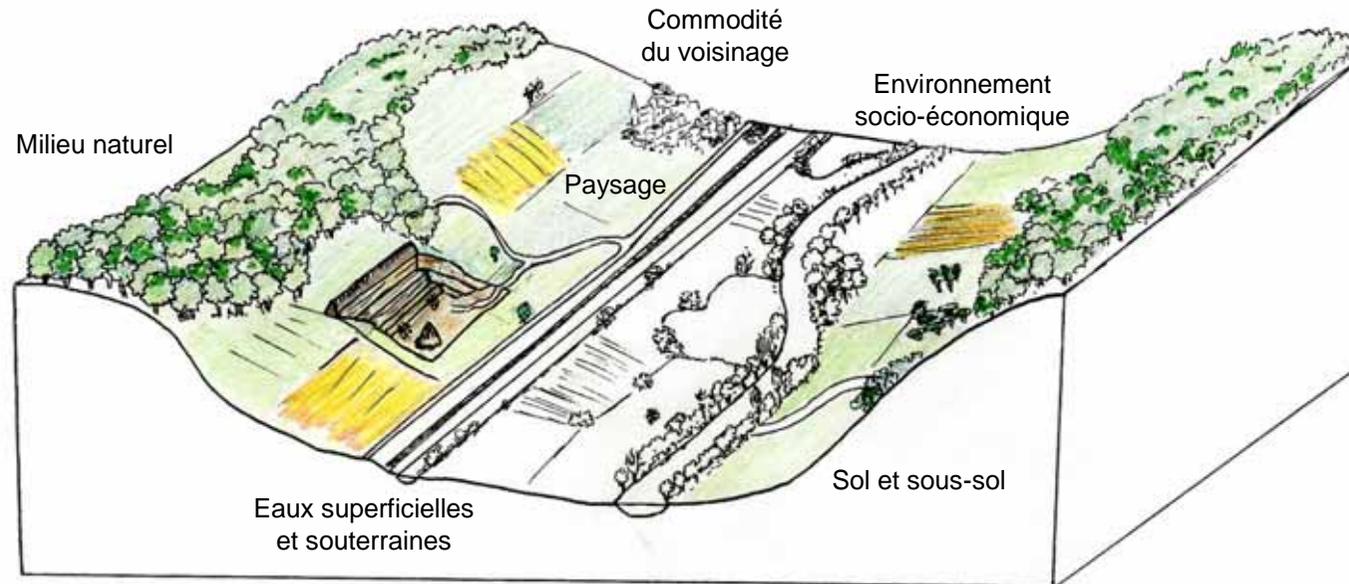


Carte des espaces naturels remarquables, ENCEM

Cette étude est basée sur la démarche suivante :



Les principaux effets du projet concerneront les points suivants :





Détail du gisement – Maison de la Pierre de St Maximin (ENCEM)

DESCRIPTION

L'exploitation concerne le massif calcaire daté du Lutétien dont le gisement au droit du site est formé :

- ✓ **Marnes et caillasses** : 3 m d'alternance de petits bancs calcaires et marneux ;
- ✓ **Calcaires de Saint-Maximin** : 8 à 10 m des niveaux de liais et de roche franche, de roche fine et de roche construction ;
- ✓ **Calcaire de Saint-Leu** : 9 m de calcaire plus tendre que le calcaire de Saint-Maximin

Il n'existe plus de sol proprement dit au droit de la zone exploitable sur le site des *Dormants*. De plus, le site a déjà fait l'objet d'exploitations de carrières souterraines et à ciel ouvert.

EFFETS DU PROJET

- ✓ **Risque de pollution** des sols lié à la présence de stockages d'hydrocarbures et d'huiles, et d'une pompe de distribution, aux éventuelles fuites des engins, à l'apport de matériaux inertes extérieurs dans la cadre du réaménagement et par les éventuels déchets déposés par des tiers.
- ✓ **Reconstitution des sols** par l'apport de matériaux extérieurs dans le cadre des opérations de réaménagement.
- ✓ **Stabilisation au long terme de terrains siège d'anciennes carrières** : le projet a pour objectif d'exploiter les carrières souterraines présentes sous le site des *Dormants* afin de sécuriser la zone.

MESURES MISES EN PLACE

Mesures préventives

- ✓ Accès interdit au public et fermeture du site en dehors des heures d'ouverture ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif ceinturant le site et interdisant toute intrusion et dépôt de déchets par des tiers (merlons et/ou clôtures périphériques, panneaux, ...).

Mesures actuelles conservées

- ✓ Stockage ad hoc des hydrocarbures et des huiles au dessus de bacs de rétention ;
- ✓ Aire étanche pour le ravitaillement et l'entretien courant des engins ;
- ✓ Evacuation des terres souillées en cas de fuite sur un engin, avec arrêt et réparation immédiate de ce dernier ;
- ✓ Présence de kits anti-pollution sur le site et dans les engins ;
- ✓ Maintien, en limite périphérique des terrains sollicités pour l'extraction, d'une bande d'au moins 10 m de large.

Mesures à venir

- ✓ Contrôle et suivi des matériaux inertes extérieurs ;
- ✓ Purge des fronts atteignant les limites d'extraction ;
- ✓ Talutage des fronts résiduels ou remblaiement partiel des carreaux d'exploitation en fin d'extraction.



DESCRIPTION

- ✓ Au niveau du projet, aucun réseau d'eau superficielle n'a été répertorié.
- ✓ Site implanté en dehors de la zone inondable de l'Oise.
- ✓ Les eaux souterraines, au droit du site, sont essentiellement contenues dans les calcaires du Lutétien et dans les sables du Cuisien sous-jacents.

L'emprise sollicitée ne se trouve dans aucun périmètre de protection de captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

EFFETS DU PROJET

Il existe plusieurs risques :

✓ **Risque de pollution** par la présence de stockages d'hydrocarbures et d'huiles, par les éventuelles fuites d'hydrocarbures sur les engins, par les éventuelles infiltrations d'eaux turbides si des fractures importantes étaient mises à jour, par la qualité des matériaux extérieurs importés dans le cadre du réaménagement, par les eaux usées issues des locaux et par les éventuels déchets déposés par des tiers.

✓ **Effets sur les écoulements superficiels.** L'élargissement et l'extension de l'excavation vont accroître les volumes des eaux de ruissellement, pouvant temporairement et localement gêner l'exploitation. Cette hausse sera de faible ampleur au regard de la perméabilité des calcaires sous-jacents et des distances de ruissellement.

✓ **Effets sur les écoulements souterrains.** Les travaux auront pour principal effet l'augmentation du débit d'infiltration des eaux issues de la carrière. Les débits infiltrés n'interféreront avec aucun captage AEP et ne devraient pas perturber les écoulements souterrains. Si tel était le cas, le volume théoriquement disponible pour alimenter les sources à proximité serait supérieur (effet positif).



L'Oise au droit de Saint-Maximin (ENCEM)

MESURES MISES EN PLACE

Mesures préventives

- ✓ Cf. mesures prises pour les sols.

Mesures actuelles

- ✓ Cf. mesures prises pour les sols ;
- ✓ Sanitaires raccordés à une fosse toutes eaux régulièrement vidangée.

Mesures à venir

- ✓ Contrôle et suivi des matériaux inertes extérieurs.



DESCRIPTION

- ✓ Le projet est situé au sein du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France ;
- ✓ Les terrains sollicités pour le projet possèdent une sensibilité écologique moyenne à forte. Sur la zone d'étude, ont été identifiés :
 - **232 espèces végétales**, dont :
 - aucune ne figure sur les listes de la directive Habitats, ni sur celles des espèces menacées au niveau national ;
 - aucune recensée à l'intérieur du périmètre d'étude ne bénéficie d'une protection réglementaire nationale ou régionale ;
 - aucune espèce végétale protégée. Cependant, 5 espèces présentent un intérêt patrimonial pour la région Picardie (Chêne pubescent, Brome à 2 étamines, Ophrys mouche, Orchis militaire et Orchis singe).
 - **72 espèces animales**, dont :
 - 3 espèces de mammifères recensées sont telles que le projet présente une sensibilité faible à moyenne vis-à-vis des mammifères ;
 - aucune ne semble présenter de sensibilité particulière vis-à-vis de l'avifaune et des lépidoptères ;
 - 5 espèces, intégralement protégées, d'amphibiens sont telles que le projet présente une sensibilité moyenne à forte vis-à-vis des amphibiens.
 - **12 habitats** dont deux présentent une sensibilité : **Hêtraies** du *Asperulo-Fagetum* et **Prairies maigres de fauche**, de basse altitude.

EFFETS DU PROJET

- ✓ L'effet du projet sur la flore sera direct, les terrains sollicités en extension devant être exploités, et temporaire, dans la mesure où le réaménagement prévoit un état final à vocation naturelle sur une partie du site ;
- ✓ Pour la faune, les effets directs du projet seront liés à la réduction des habitats et des territoires de chasse (oiseaux) et à la destruction des animaux peu ou pas mobiles (certains invertébrés, jeunes oiseaux et/ou mammifères et reptiles).
- ✓ En l'absence d'espèces animales et végétales d'intérêt majeur, et d'habitats patrimoniaux au sein de l'emprise exploitable, aucun effet indirect notable n'est prévisible sur le milieu biologique et aucune atteinte des équilibres biologiques n'est à redouter en l'état.



MESURES A METTRE EN PLACE

- ✓ Coordination des travaux d'exploitation et de réaménagement ;
- ✓ Réduction de la surface en chantier ;
- ✓ Matérialisation des stations des cinq espèces patrimoniales recensées ;
- ✓ Création d'une mare pour les amphibiens.



DESCRIPTION

- ✓ Une grande partie du département est occupée par des terres agricoles. Néanmoins, du fait de sa proximité avec la région parisienne, le département présente d'importants pôles urbains et vallées industrialisées, desservis par un dense réseau de voies de communication.
- ✓ Le site étudié, siège d'anciennes carrières souterraines et à ciel ouvert, se situe en bordure de plateau calcaire au relief doux et surplombant la vallée de l'Oise.
- ✓ Le site étant actuellement en fosse et entouré d'obstacles visuels (merlons, bandes de végétation, parois rocheuses, ...) les visibilitées sont extrêmement limitées.
- ✓ Le site ne présente pas de sensibilité particulière en terme de caractéristiques paysagères. Seulement plusieurs enjeux ont été identifiés par différents documents de planification du territoire (Schéma Départemental des Carrières de l'Oise, Atlas des Paysages de l'Oise, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Maximin).



Vue de la vallée de l'Oise depuis le rebord du plateau, au niveau des habitations de la Poterne (ENCEM)

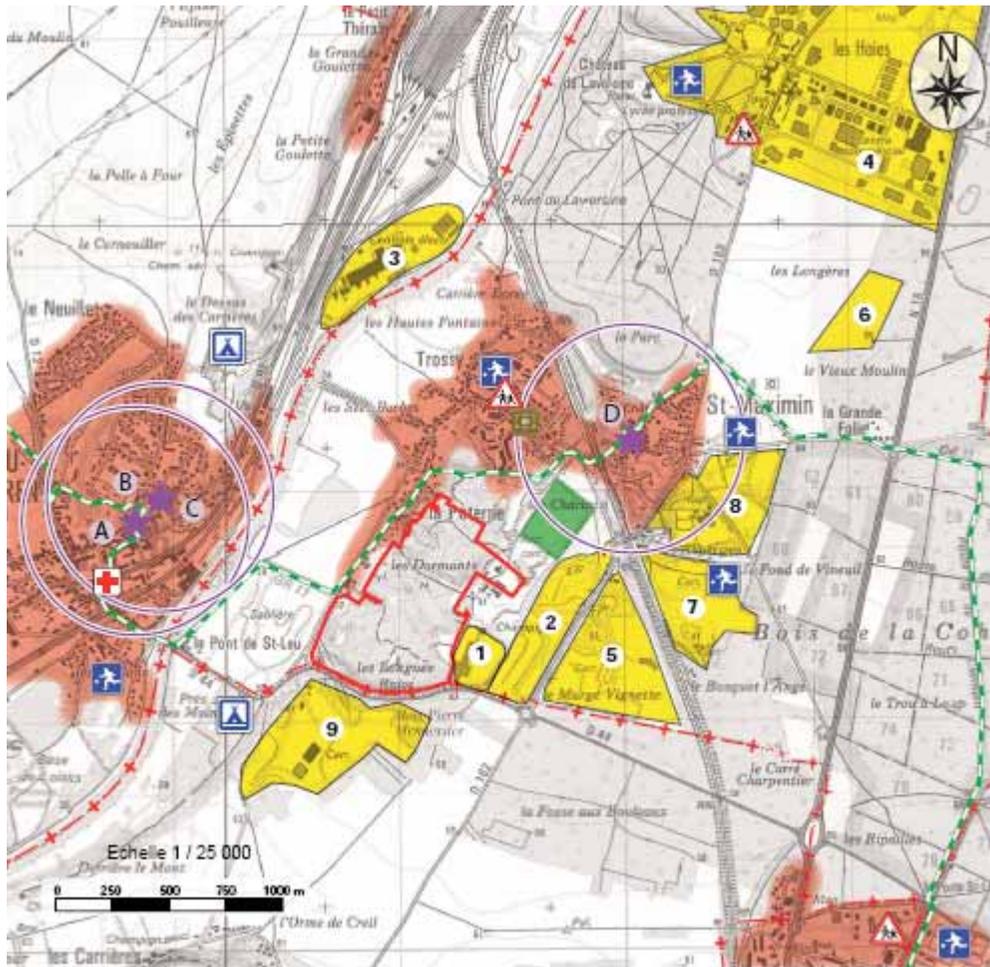
EFFETS DU PROJET

- ✓ Les principales modifications du paysage que l'on observera dans le cadre du projet seront l'apparition et l'extension de contrastes (de vocations, d'ambiances, de couleurs, ...) entre le site et son environnement paysager, suite aux travaux d'exploitation ;
- ✓ Dans le cadre du projet, la poursuite de l'exploitation ne modifiera guère les perceptions visuelles existantes ;
- ✓ Au niveau de la nouvelle emprise, l'exploitation entraînera la disparition du couvert végétal, la mise à nu des terrains, la modification de la topographie, le passage d'une vocation "naturelle" à une vocation industrielle et un changement d'ambiance par la présence et la circulation de camions de transport, ..., conférant au site une ambiance de "chantier".

MESURES A METTRE EN PLACE

- ✓ Entretien au quotidien du site et des abords ;
- ✓ Maintien de zones boisées en limite du site ;
- ✓ Maintenance des unités de traitement et de leurs annexes ;
- ✓ Réduction de la surface en chantier ;
- ✓ Coordination des travaux d'exploitation et de réaménagement ;
- ✓ Réaménagement coordonné assurant une bonne intégration paysagère du site ;
- ✓ Projet de réaménagement permettant la mise en valeur de la ressource géologique, s'intégrant dans les sentiers de randonnée existants et dans le projet d'aménagement du Parc d'Aventures et de Découvertes.

ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE



Carte de l'environnement humain (ENCEM)

- Périmètre des terrains sollicités au titre d'une extension
- Périmètre des terrains sollicités au titre d'un renouvellement
- + Limite communale

ACTIVITES

- + Cabinets n
- Ecole

- Activités industrielles :
 - 1 - Coopérative C.A.A.B.C.
 - 2 - Centre d'enfouissement technique de la S.P.A.T.
 - 3 - Ancienne centrale électrique
 - 4 - Z.A.C.
 - 5 - S.P.A.T. - DEGAN
 - 6 - Carrière BPE LECIEUX
 - 7 - Carrière de Pierre Saint-Aigle (CBP) et ROCAMAT
 - 8 - Carrière ROCAMAT
 - 9 - Carrière R.E.P.

ESPACES DE LOISIRS - PATRIMOINE CULTUREL

- Camping
- Terrain de sport
- Chemin de randonnée GR11
- Musée de la Pierre



- Monument historique et son rayon de 500 mètres : Commune de Saint Leu :
 - A - Maison du 17^{ème} siècle près de la rivière inscrite monument historique le 14 mai 1927
 - B - Maison du 16^{ème} siècle en face de l'église inscrite par arrêté du 14 mai 1927
 - C - Eglise classée monument historique 1840
 - D - Eglise classée monument historique 06/01/1926

DESCRIPTION

- ✓ Le projet se situe sur la commune de Saint-Maximin. Cette commune se situe dans un environnement agricole et industriel ;
- ✓ Le secteur présente un attrait touristique (randonnée pédestre, équestre ou à VTT, chasse, pêche, navigation de plaisance, sports nautiques, ...) ;
- ✓ Les commerces et les artisans sont présents (zones d'activités, commerces, ...), ainsi que des établissements recevant du public ;
- ✓ Le site se trouve dans le périmètre de protection de l'église de Saint-Maximin et est considéré comme sensible en matière d'archéologie.

EFFETS DU PROJET

- ✓ Localement, les activités de la société Ouachée & Corpechot ont et auront un effet positif sur les activités économiques (maintien d'emplois directs et indirects et sous-traitance d'activités à des entreprises locales, ...) ;
- ✓ Le projet n'aura aucun effet sur les activités de loisirs ;
- ✓ Il n'y a et n'aura pas de visibilité, ni de co-visibilité possibles entre le site du projet et l'église de Saint-Maximin.

MESURES A METTRE EN PLACE

- ✓ Les effets de l'exploitation sur l'environnement étant faible, aucune mesure spécifique ne s'impose dans le cadre du projet.



DESCRIPTION

- ✓ La qualité de l'air du secteur d'étude peut varier de « bonne » à « médiocre » ;
- ✓ Les niveaux de bruits au niveau des habitations les plus proches du projet correspondent à une ambiance sonore « assez calme » à une ambiance de « bruits courants » (entre 44,5 et 56 dB). Ils sont influencés par le trafic automobile local, notamment au niveau des hameaux de Saint-Maximin situé au Nord-ouest du site ;
- ✓ Le secteur est bien desservi avec le passage de la RN 16 et des autoroutes A1 et A16, et plus localement avec la RD 44 et la RD 162. Deux accès au site sont actuellement. Un nouvel accès sera créé pour accéder, via le chemin rural n°6 dit « Chaussée Neuve Saint-Jean », au quai d'embarquement sur l'Oise.

EFFETS DU PROJET

- ✓ Les activités du site pourront induire des **envols de poussières** et les engins qui évolueront sur le site rejeteront des **gaz d'échappement**.
- ✓ Des simulations ont permis d'évaluer les **niveaux de bruits** susceptibles d'être engendrés par les activités du site, au niveau des habitations les plus proches. Elles montrent que les niveaux de bruit engendrés respecteront la réglementation.
- ✓ Les **routes empruntées** par les camions pourront subir des dégradations et des salissures. Afin de minimiser l'impact sur le trafic routier local, les apports de matériaux extérieurs et une partie de l'évacuation des matériaux issus du site seront effectués par péniche. Le trafic théorique engendré par la reprise de l'exploitation par rapport au trafic total sur les axes de circulation ne sera pas de nature à créer des nuisances sur le réseau routier.



Mesure de bruit au hameau du Trossy (ENCEM)

MESURES A METTRE EN PLACE

Qualité de l'air

- ✓ Suivi régulier du taux d'empoussiérage aux postes de travail ;
- ✓ Entretien régulier des engins ;
- ✓ Entretien régulier (nettoyage/balayage) et arrosage si nécessaire des pistes et voies de circulation, notamment en sortie de site ;
- ✓ Limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h sur le site.

Voies de circulation

- ✓ Entretien des accès au site ;
- ✓ Maintien et mise à jour du plan de circulation affiché aux entrées du site ;
- ✓ Maintien de la signalisation de sécurité : panneaux de limitation de vitesse, de dangers, de sortie de camions, ... ;
- ✓ Mesures visant à limiter les émissions de poussières et de boues et entretien des voies empruntées (sorties de site en enrobé, ...).

Emissions sonores

- ✓ Matériel conforme à la réglementation en matière de bruit et régulièrement entretenu ;
- ✓ Respect des jours ouvrables et des heures légales de travail ;
- ✓ Maximum d'activités à l'abri des fronts d'exploitation ;
- ✓ Contrôle périodique des niveaux sonores et mesures complémentaires de limitation des émissions sonores si nécessaire.